

ASSOCIATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES CITE-RIVE GENEVE

p.a. Ecole Ferdinand-Hodler
4, boulevard Jaques-Dalcroze
1204 Genève
e-mail : info@rscite-rive.ch
www.rscite-rive.ch



Genève, avril 2017

Chère Madame, Cher Monsieur, cher Parent,

L'association des restaurants scolaires Cité-Rive, qui sert les repas de vos enfants dans le restaurant scolaire de l'école Ferdinand Hodler, vous adresse ce courrier pour vous informer de **quelques points importants** pour la rentrée 2017-2018.

1/ Inscriptions 2017-2018

Les inscriptions au parascolaire et au restaurant scolaire de vos enfants fréquentant les écoles Saint-Antoine et Ferdinand Hodler **auront lieu uniquement** :

- le **samedi 13 mai 2017**, de 8h à 12h à l'Ecole Ferdinand Hodler
- le **mercredi 17 mai 2017**, de 16h à 20h à l'Ecole Ferdinand Hodler

Nous vous encourageons fortement à remplir les formulaires d'inscription en ligne par internet, en vous connectant à l'adresse suivante : **<http://www.inscriptiongiap.ch>**. Une fois les formulaires remplis, merci de les **imprimer et de les amener** à l'une ou l'autre de ces deux séances d'inscription. Une file spéciale « internet » vous sera réservée.

2/ Facturation « par abonnement » des repas

Dès la rentrée scolaire 2017-2018, le mode de facturation des repas change. Les repas de vos enfants ne vous seront plus facturés à l'unité, mais « par abonnement ». La nouvelle formule tient déjà compte d'un nombre moyen de repas excusés. Vous recevrez **10 factures mensuelles** qui couvriront les repas réguliers de vos enfants dans notre restaurant scolaire. La facture s'élèvera à :

- CHF 27.- par mois pour 1 repas régulier par semaine,
- CHF 54.- par mois pour 2 repas réguliers par semaine,
- CHF 81.- par mois pour 3 repas réguliers par semaine,
- CHF 108.- par mois pour 4 repas réguliers par semaine,

Les repas irréguliers, les repas occasionnels, les absences de longue durée seront réglés de manière indépendante.

Les membres du Comité de l'association seront présents les deux jours d'inscriptions pour répondre à vos questions à propos de ce nouveau mode de facturation. Vous trouverez également sur notre site internet le règlement de facturation (conditions applicables à la prise de repas aux restaurants scolaires) auquel vous pourrez vous référer pour plus de détails. Enfin, un document récapitulatif sera à votre disposition sur place lors des jours d'inscriptions des 13 et 17 mai.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, cher Parent, nos salutations les meilleures.

Le Comité